
- *Vente de parcelles à M. LAFON Jean-Marie*

– *Zone de l'Empereur*–

Extrait du Registre des délibérations du Comité Syndical du SYMA A89 HAUTE CORREZE
VENTADOUR

¤ ¤ ¤ ¤ ¤

L'an deux mille vingt-quatre, le 09 avril à 18 heures, le Comité Syndical du Syndicat Mixte de Développement Économique de la Haute Corrèze Ventadour - SYMA A89, dûment convoqué, s'est réuni en Assemblée plénière, à la salle du Conseil, Mairie d'Ussel.

Étaient présents : M. Christophe ARFEUILLERE, Haute Corrèze Communauté - M. Pierre CHEVALIER, Haute Corrèze Communauté - M. Jean-Yves URBAIN, Haute Corrèze Communauté - M. Charles FERRE Communauté de Communes de Ventadour-Egletons-Monedieres - M. Jean-Claude BESSEAU, Communauté de Communes de Ventadour-Egletons-Monedieres - M. Jean-Noël LANOIR, Communauté de Communes de Ventadour-Egletons-Monedieres – M. Philippe ROCHE, Haute-Corrèze Communauté – M. Jean-Louis BACHELLERIE, Communauté de Communes de Ventadour-Egletons-Monedieres – M. Jean-Pierre VALADOUR, Communauté de Communes de Ventadour-Egletons-Monedieres.

Étaient excusés : M. Philippe CARTIER, Communauté de Communes de Ventadour-Egletons-Monedieres - M. Eric ZIOLO, Haute Corrèze Communauté - M. Francis DUBOIS, Communauté de Communes de Ventadour-Egletons-Monedieres - M. Bernard GAERTNER, Haute Corrèze Communauté. - Mme Jacqueline CORNELISSEN, Haute Corrèze Communauté - M. Daniel ESCURAT, Haute Corrèze Communauté - M. François RATELADE, Haute Corrèze Communauté - M. Jean-Pierre SAUGERAS, Haute Corrèze Communauté.

Assistaient en outre à la réunion : Mme Christine COUDERT-MORIN, Chef de Projet Développement, Conseil Départemental - Mme Delphine COURBIER, Directrice Générale des Services, Communauté de Communes de Ventadour-Egletons-Monedieres – Mme. Lucille BENESTEAU, Directrice Générale Adjointe, Haute Corrèze Communauté – Mme Tiphaine WILLOCQ, Communauté de Communes de Ventadour-Egletons-Monedieres – M. Jean-Philippe ROULLET, Directeur des Services Techniques, Ussel. – M. Florian MONS, Responsable des Finances, Communauté de Communes de Ventadour-Egletons-Monedieres

Depuis plusieurs années et jusqu'en octobre 2019, M. LAFON louait des parcelles situées à côté des laboratoires FABRE. Il a contacté les services du SYMA souhaitant faire l'acquisition de foncier.

Des terrains lui ont été proposés sur le dernier secteur aménageable à proximité de l'entreprise Panneaux de Corrèze (UNILIN) et par délibération du 3 octobre 2019, le comité syndical a approuvé la vente de deux parcelles cadastrées :

- La parcelle cadastrée AH 165 de 9 247 m² et
- La parcelle cadastrée AH167 de 145 m².

Les terrains étaient non viabilisés et ne disposaient pas d'accès voirie.

M. LAFON s'est chargé des travaux de réseaux et d'accès (VRD).

De plus, compte tenu de la présence de l'A89 à proximité qui impose un retrait minimum des constructions de 100 mètres, finalement seuls 4 000 m² étaient constructibles.

Il avait été convenu de deux prix de vente mais en TTC, à savoir : 1.91 €/m² pour la partie non constructible (5 392 m²) et 2,69 /m² TTC pour la partie constructible.

Le projet a pris du temps pour se réaliser et à présent M. LAFON souhaite formaliser l'acquisition.

Pour cela, nous devons prendre une nouvelle délibération avec des prix HT, à savoir :

- Partie non constructible : 5 392 m² à un cout HT/m² de 1,59 €
- Partie constructible : 4 000 m² à un coût HT/m² de 2,24 €

Le Comité Syndical, après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents, approuve la vente ainsi que les prix hors taxes, et autorise le Président à signer tout document afférent à cette vente.

Fait et délibéré les jours, mois et an que dessus

Pour extrait conforme

Christophe ARFEUILLERE

Président

REÇU LE
22 AVR. 2024
SOUS-PRÉFECTURE D'USSÉL
(CORRÈZE)

